



**HAL**  
open science

## La legio III Augusta dans la lutte pour le pouvoir impérial en 238

Sabine Lefebvre

► **To cite this version:**

Sabine Lefebvre. La legio III Augusta dans la lutte pour le pouvoir impérial en 238. Samir Aounallah, Attilio Mastino. L'épigraphie du nord africain : nouveautés, rilettes, nouvelles synthèses, 45, Fratelli lega editori, pp.333-343, 2020. hal-04521136

**HAL Id: hal-04521136**

**<https://hal.science/hal-04521136v1>**

Submitted on 26 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*EPIGRAFIA E ANTICHITÀ*

---

Collana diretta da  
GIULIA BARATTA, MARIA BOLLINI, ATTILIO MASTINO

45



L'EPIGRAFIA  
DEL NORD AFRICA:  
NOVITÀ, RILETTURE,  
NUOVE SINTESI

*a cura di*

Samir Aounallah  
Attilio Mastino

FRATELLI LEGA EDITORI  
FAENZA

*Comitato scientifico:*

Maria Bollini (Ferrara), Alain Bresson (Bordeaux - Chicago), José d'Encarnaçao (Coimbra), Sergio Lazzarini (Como), Attilio Mastino (Sassari), Marc Mayer (Barcelona), Ioan Piso (Cluj-Napoca), Gabriella Poma (Bologna), Manfred Schmidt (BBAW-CIL).

*Segretaria di redazione:*

Maria Bastiana Cocco (Sassari).

Email: [africaromana@uniss.it](mailto:africaromana@uniss.it)

Com il contributo di



**Fondazione  
di Sardegna**

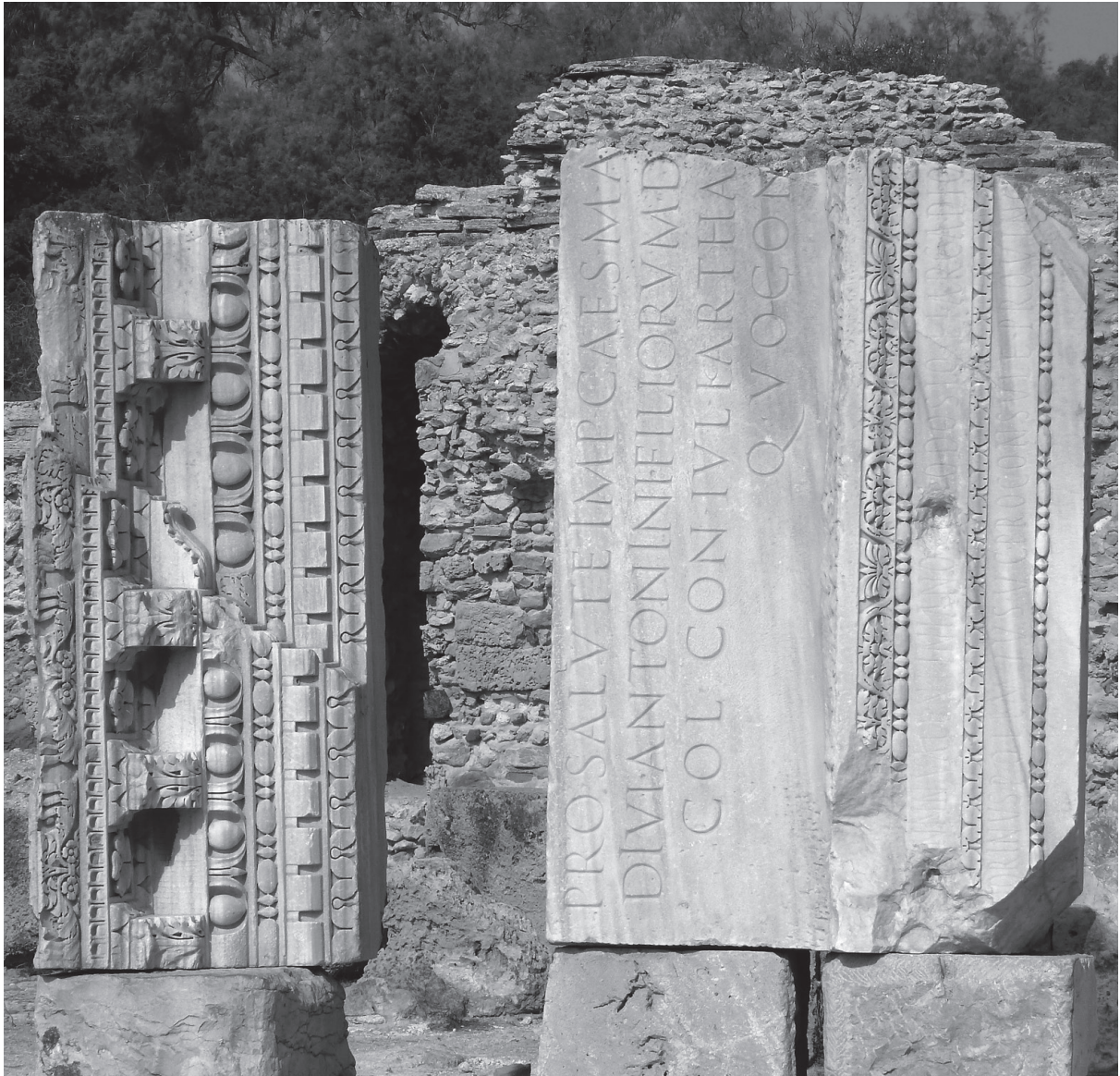


© 2020 Fratelli Lega Editori, Faenza (Italy)

ISBN 978-88-7594-144-4

---

Stampato nel 2020 da LINOSPRINT s.n.c. - Bologna - Italy



Cartagine, Terme di Antonino (foto di Attilio Mastino)





*Ad Angela Donati, ricordando l'incontro di Tunisi.*





## INDICE

SAMIR AOUNALLAH, ATTILIO MASTINO, <i>Presentazione</i> .....	p. 13
--	-------

### «LE CITTÀ»

LOUIS MAURIN (Bordeaux): <i>Un nouveau patron du pagus et de la cité pérégrine à Dougga (Thugga, Afrique Proconsulaire)</i> .....	» 19
SAMIR AOUNALLAH (Tunis): <i>Les statuts juridiques des communautés de l'Africa sous la République (146/27 a.C.)</i> .....	» 33
ANTONIO CORDA (Cagliari), ALESSANDRO TEATINI (Sassari): <i>Nuove scoperte epigrafiche a Thignica, Aïn Tounga</i> .....	» 53
PAOLA RUGGERI, SALVATORE GANGA (Sassari): <i>Il tempio di Nettuno a Thignica e la colonizzazione di Thugga e Thubusicum Bure sotto Gallieno</i> ..	» 73
DAVID SERRANO ORDOZGOITI (Madrid): <i>Autorappresentazione imperiale della domus Licinia Augusta nell'epigrafia latina del Nordafrica (253-268 d.C.): una nuova sintesi</i> .....	» 93
CHRISTOPHER DAWSON (Greater Sudbury): <i>Populus de suo posuit. Statues, Performance, and Civic Gratitude at Gigthis</i> .....	» 105
ALESSANDRO ABRIGNANI (Roma): <i>Colonia Septimia Vaga. Fonti epigrafiche e topografia urbana</i> .....	» 117
SALEM MOKNI (Sfax): <i>Données nouvelles sur le processus de romanisation juridique de la cité de Thaena (l'actuelle Thyna, en Tunisie)</i> .....	» 127
ROGER HANOUNE, CHRISTINE HOËT-VAN CAUWENBERGHE (Lille): <i>Une nouvelle inscription de Puppūt: la rénovation d'un édifice public et la province Flavia Valeria Byzacena</i> .....	» 143
MONDHER BRAHMI (Tunis): <i>Documents épigraphiques inédits de la cité latine de Capsa/Gafsa</i> .....	» 159

- CHEDDAD A. MOHCIN (Martil): *Tanger à travers ses inscriptions latines* .... p. 171
- LENNART GILHAUS (Bonn): *Espace urbain et intégration. Le développement de l'épigraphie romaine dans les cités d'Afrique du Nord au I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.* ..... » 183

«EPIGRAFIA STORICA E GIURIDICA»

- ARBIA HILALI (Sfax): *Les affranchis et le culte de la gens Augusta: le témoignage de P. Perelius Hedulus à Carthage* ..... » 195
- ALI CHÉRIF (Tunis), HERNÁN GONZÁLEZ BORDAS (Alcalá de Henares): *Henchir Hnich (région du Krib, Tunisie): la découverte de la première copie de la lex Hadriana de agris rudibus et de trois inscriptions funéraires inédites* ..... » 205
- MOURAD CHETOUI, CRISTOPHE HUGONOT (Tours): *Les proconsuls d'Afrique sous le règne de Marc Aurèle (161-180): étude chronologique* ..... » 223
- MARC MAYER Y OLIVÉ (Barcelona): *Vibia Aurelia Sabina y su presencia epigráfica en África* ..... » 237
- HAMDEN BEN ROMDHANE (Tunis): *Remarques sur la famille du sénateur africain C. Memmius Fidus Iulius Albius* ..... » 247
- MICHEL CHRISTOL (Paris): *Flavii et Servaei à Sufetula* ..... » 261
- ANTONIO IBBA (Sassari): *Equites africani: un aggiornamento (1967-2017)* ..... » 271
- CAROLINA CORTÉS-BÁRCENA (Santander): *La perpetuación de la memoria del patronato cívico en Africa proconsularis* ..... » 287
- MOUNIR FANTAR (Tunis), RAIMONDO ZUCCA (Sassari): *La viabilità del promunturium Mercurii: i miliarii* ..... » 297
- ESTEFANÍA BENITO (Madrid): *La visión romana de los pueblos líbicos a partir de las fuentes epigráficas latinas* ..... » 311

«EPIGRAFIA MILITARE»

- ANTHONY ÁLVAREZ MELERO (Sevilla): *Les praefecti fabrum issus des provinces africaines* ..... » 321
- SABINE LEFEBVRE (Dijon): *La legio III Augusta dans la lutte pour le pouvoir impérial en 238* ..... » 333
- MELA ALBANA (Catania): *Coniuges, uxores e sponsae di militari nelle epigrafi lambesitane* ..... » 345

## «VITA RELIGIOSA»

- M'HAMED HASSINE FANTAR (Tunis): *Du libyco-punique au latin* ..... p. 355
- ROSSANA DE SIMONE (Enna), FRANCESCO TOMASELLO (Catania): *Su una bilingue latina e punica da Thuburbo Maius: l'apax 'cella proma' tra epigrafia, linguistica e dati archeologici* ..... » 361
- LAYLA ES-SADRA (Rabat): *La Domus Augusta de Volubilis et le temple du culte impérial* ..... » 375
- VALENTINO GASPARINI (Madrid): *Chiamami col tuo nome. Una nuova proposta di analisi dell'impiego dei gentilizi come epiteti divini nell'epigrafia dell'Africa romana* ..... » 385
- JUAN LEWIS (Edinburgh): *Agnus vicarius. A Substitute for Child Sacrifice?* ..... » 395
- JALEL MABROUK (Tunis): *Le terme cultor dans l'épigraphie latine d'Afrique* ..... » 403
- NORA BOUHADOUN (Alger): *Une prêtresse de Cérès à Madaure* ..... » 415
- SALIM ANNANE (Alger): *Inscription inédite de «Lucu» Timezouine (Saïda), Algérie* ..... » 425
- ABDELAZIZ BEL FAIDA (Kénitra): *Les cultes à mystères en Afrique du Nord antique. Le cas de Mithra: témoignages épigraphiques et archéologiques* ..... » 433
- NÉJAT BRAHMI (Paris): *Textes et images du Genius en Maurétanie Tingitane* ..... » 443

## «ISCRIZIONI FUNERARIE»

- CLAUDE BRIAND-PONSART (Caen): *Fondations funéraires, fondations évergétiques: propositions pour une typologie* ..... » 457
- JESPER CARLSEN (University of Southern Denmark): *The Epithets of the Epitaphs from the Imperial Burial Grounds at Carthage* ..... » 469
- MOHAMMED ABID (Tunis): *Les vernae en Afrique romaine. Étude épigraphique et historique* ..... » 479
- INTISSAR SFAXI (Aix-en-Provence): *Réflexion sur une épitaphe inédite de Bulla Regia* ..... » 497
- DJAHIDA MEHENTEL (Alger), MUSTAPHA FILAH (Alger): *Une nouvelle inscription à Boumerzoug (Constantine)* ..... » 503
- MUSTAPHA DORBANE (Alger): *Nouveaux témoignages sur les Gargili de Djemila (Cuicul) et de leur mausolée* ..... » 509

KHADIDJA MANSOURI (Oran): *L'éloge dans l'épigraphie funéraire de Maurétanie Césarienne sous l'empire romain* ..... p. 521

«ALTRE EPIGRAFIE. RAPPORTI CON ALTRE PROVINCE»

OUIZA AIT AMARA (Alger): *L'épigraphie libyque et son apport à la connaissance de la société numide* ..... » 537

ABDELLATIF MRABET, MOHAMED RIADH HAMROUNI, TAREK MANI (Sousse): *Encore des nouvelles découvertes de marques amphoriques à Sullecthum (Salakta, Tunisie): un catalogue en constante croissance* ..... » 559

ANIS HAJLAOUI (Tunis): *Témoignage épigraphique sur un atelier de mosaïque en Byzacène intérieure* ..... » 569

NEDJMA SERRADJ-REMILI (Alger): *Une nouvelle lecture de quelques inscriptions latines d'Algérie antique à la lumière de mosaïques dionysiaques* .. » 579

JEAN-PIERRE LAPORTE (Paris): *Recherches et découvertes dans la vallée de la Soummam (Kabylie, Algérie)* ..... » 593

«MONDO TARDO-ANTICO»

MOHAMED-ARBI NSIRI (Paris-Nanterre): *Observations sur l'action des évêques africains de l'époque byzantine (VI<sup>e</sup> - VII<sup>e</sup> siècles). Témoignages croisés des sources épigraphiques et littéraires* ..... » 611

CHRISTINE HAMDOUNE (Montpellier): *Sur quelques inscriptions chrétiennes des Maurétanies* ..... » 629

STEFAN ARDELEANU (Heidelberg): *L'épigraphie funéraire de l'Afrique du Nord tardo-antique: bilan, problèmes et perspectives de la recherche récente (1988-2018)* ..... » 639

FRANÇOIS BARATTE (Paris Sorbonne), FATHI BÉJAOUI (Tunis): *Moines et moniales en Afrique. A propos de deux documents nouveaux* ..... » 653

«MUSEI. STORIA DEGLI STUDI»

NACÉRA BENSEDDIK (Alger): *Un lapidaire à l'École Supérieure des Beaux-Arts d'Alger* ..... » 673

LUISA MUSSO, LAURA BUCCINO, CATERINA MASCOLO (Roma): «*Quaderni di Archeologia della Libya*»: *il nuovo progetto editoriale* ..... » 697

TOUATIA AMRAOUI, BRUNO BAUDOIN, PHILIPPE LEVEAU, STÉPHANIE SATRE (Aix-en-Provence): *EpiCherchell, corpus numérique des inscriptions de Caesarea Mauretaniae. La contribution du numérique à la formation en épigraphie* ..... » 701

## PRESENTAZIONE

È davvero un onore per noi presentare questo volume dedicato a «L'epigrafia del Nord Africa: novità, riletture, nuove sintesi», all'interno della collana «Epigrafia e antichità»: lo facciamo con emozione e gratitudine ricordando Angela Donati e tornando indietro fino a quel lontano dicembre 1983 quando si svolse il primo dei convegni de «L'Africa Romana» fortemente voluti da Giancarlo Susini, Marcel Le Glay, Hédi Slim. Avevano partecipato a quel primo incontro anche Giorgio Bejor, Naidé Ferchiou, Ammar Mahjoubi, Sandro Schipani, Latifa Slim, Giovanna Sotgiu, Cinzia Vismara, Raimondo Zucca e tanti altri, molti colleghi delle Soprintendenze e i nostri studenti. Negli anni successivi, si sarebbero aggiunti tutti i più illustri maestri dell'archeologia nord-africana, con il diretto coinvolgimento di tante prestigiose istituzioni. Ora, arrivati alla XXI edizione (svoltasi a Tunisi tra il 6 e il 9 dicembre 2018 con il contributo della Fondazione di Sardegna, grazie all'impegno dell'Institut National du Patrimoine e dell'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle), possiamo dire di aver raggiunto risultati allora impensabili, di aver aperto tante strade, di aver creato una rete di rapporti tra le due sponde del Mediterraneo che riguardano certo l'archeologia, la storia antica, l'epigrafia ma anche in profondità toccano i temi politici della fase post-coloniale del Maghreb, le rivoluzioni arabe, le prospettive di un futuro diverso fondato sul rispetto reciproco, il rifiuto di un'egemonia culturale dell'Occidente, la profonda ammirazione per il mondo arabo, con tanti segnali e momenti di incontro che si sono svolti nelle aule congressuali, più ancora nei siti archeologici, negli scavi, nei musei, nelle esposizioni internazionali, nella vita reale, grazie alla collaborazione di tanti soggetti diversi, Università, Enti di tutela del Patrimonio e di ricerca. Con curiosità e interesse veri.

Questo volume tocca il tema dell'urbanizzazione del Nord Africa, dello stato giuridico delle città e delle *nationes* africane partendo dai più recenti risultati delle grandi imprese internazionali in corso da Leptis in Tripolitania fino alla Volubilis nella Mauretania atlantica; dell'epigrafia storica, giuridica e militare, della ricostruzione prosopografica di intere famiglie di senatori e cavalieri, dell'aristocrazia autoctona, della vita religiosa, del culto imperiale, con la tradizionale attenzione verso altre realtà provinciali e verso il mondo tardo antico; infine i musei, il radicale aggiornamento della storia degli studi, l'epigrafia digitale, con oltre cento relazioni e posters presentati dai nostri Maestri (pensiamo a M'hamed Fantar, Ginette Di Vita Evrard, Louis Maurin, Mustapha Khanoussi) e da tanti giovani allievi, provenienti dalla Libia, dalla Tunisia, dall'Algeria, dal Marocco, dall'Italia, dalla Francia, dalla Danimarca, dalla Spagna,

dalla Germania, dalla Finlandia, dal Canada, dagli Stati Uniti. I posters e molti altri testi brevi sono stati in parte pubblicati sulla rivista della Scuola archeologica italiana di Cartagine «CaSteR» diretta da Antonio Corda.

In questa sede abbiamo voluto raccogliere un discorso unitario che aspira a rappresentare una formula nuova per i risultati dei nostri incontri, con una sintesi integrata del confronto internazionale che è stato serrato, pieno di idee, spesso anche ricco di conflitti e di polemiche, sempre però indirizzato verso una fase nuova, che vuole superare le stracche e ripetitive monografie che spesso circolano nel nostro ambiente per restituire la freschezza della scoperta (pensiamo alla *lex Hadriana de agris rudibus*), le emozioni, le curiosità profonde, il successo di tante équipes di ricerca e di singoli studiosi, in un orizzonte nel quale l'archeologia, il patrimonio e i beni culturali finiscono per essere anche strumento di incontro; e ciò in un momento nel quale il Mediterraneo conosce la crudeltà di un implacabile confronto che non sa fare altro che abbattere ponti e innalzare muri. Noi respingiamo questa visione della vita fondata sulla prevaricazione, viziata dalla paura, animata dall'odio e dalla violenza; riteniamo un dovere comune quello di accettare la sfida, ascoltare le ragioni di tutti, riconoscere che debbono muoversi in piena unità di intenti tutti gli «intellettuali» («coloro che hanno intelletto», per usare l'espressione di Giovanni Lilliu) per denunciare i rischi e soprattutto mettere in evidenza le potenzialità inesprese di tante forme di collaborazione che non possono che arricchire tutti, partendo dalla diversità di ciascuno.

Il convegno è stato aperto da Paola Ruggeri, direttrice del Centro di Studi Interdisciplinari sulle Province Romane e da Marco Milanese direttore del Dipartimento di Storia, Scienze dell'Uomo e della Formazione dell'Università di Sassari, da Kamel Bchichini direttore generale dell'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle con Daouda Shaw, da Faouzi Mahfoudh, direttore generale dell'Institut National du Patrimoine, da Lorenzo Fanara, Ambasciatore d'Italia a Tunisi, da Angela Mameli vice presidente della Fondazione di Sardegna. Abbiamo ricordato alcune figure di eminenti studiosi e presentato molti volumi e intere riviste (come gli ultimi cinque numeri di «Libya antiqua»), che testimoniano la vivacità dei nostri studi e l'incredibile quantità di nuove scoperte, anche nei momenti di guerra.

Apprendo il Convegno l'Ambasciatore Lorenzo Fanara e Umberto Pappalardo hanno premiato M'hamed Fantar vincitore della seconda edizione del Premio Amedeo Maiuri.

Licenziando quest'opera, accolta dal Comitato Scientifico della Collana «Epigrafia e Antichità» delle Edizioni Lega di Faenza con il contributo della Fondazione di Sardegna grazie all'impegno di Maria Bastiana Cocco, vogliamo dire solo che questa è una tappa di un percorso più lungo, che certamente verrà proseguito in futuro con nuovo entusiasmo e con uno spirito sempre più aperto alla collaborazione scientifica, all'amicizia, al confronto internazionale.

Tunisi, 30 ottobre 2019.

SAMIR AOUNALLAH  
*Institut National du Patrimoine Tunisi*

ATTILIO MASTINO  
*Università degli Studi di Sassari*



P.S. *Quando questo volume era ormai in stampa ci ha raggiunto la notizia della scomparsa, avvenuta il 12 maggio 2019 in Marocco, sui monti dell'Atlante, di Christine Hamdoune, che aveva consegnato per questo volume (nella sezione tardo-antica) l'articolo «Sur quelques inscriptions chrétiennes des Maurétanies», rivisto per la stampa dall'amica Monique Dondin Payre. La piangiamo con tutti gli amici colpiti da questa incredibile tragedia avvenuta nei luoghi che tanto ha amato.*

*Il 1 dicembre 2019 è scomparso anche il nostro Maestro e amico René Rebuffat: anche a Lui dedichiamo questo libro, perché non dimentichiamo la sua amicizia, il suo insegnamento democratico, il suo impegno di studioso appassionato e colto.*

Tunisi, 31 dicembre 2019

## COMITATO SCIENTIFICO

Del Comitato scientifico dei Convegni de L'Africa Romana, presieduto da Attilio Mastino, fanno parte Aomar Akerraz, Angela Antona, Samir Aounallah, Piero Bartoloni, Nacéra Benseddik, Azedine Beschouch, Antonietta Boninu, Giovanni Brizzi, Francesca Cenerini, Maria Bastiana Cocco, Antonio Maria Corda, Lietta De Salvo, Anna Depalmas, Rubens D'Oriano, Layla Es-Sadra, Mounir Fantar, Piergiorgio Floris, Emilio Galvagno, Elisabetta Garau, Alberto Gavini, Mansour Ghaki, Julián González, Michele Guirguis, John J. Herrmann, Antonio Ibba, Ridha Kaabia, Mustapha Khanoussi, Giovanni Marginesu, Marc Mayer y Olivé, Maria Grazia Melis, Marco Milanese, Alberto Moravetti, Jean-Paul Morel, Giampiero Pianu, Marco Rendeli, Joyce Reynolds, Sergio Ribichini, Daniela Rovina, Paola Ruggeri, Donatella Salvi, Sandro Schipani, Ahmed Siraj, Daouda Sow, Pier Giorgio Spanu, Alessandro Teatini, Alessandro Usai, Emina Usai, Cinzia Vismara, Raimondo Zucca.

Il XXI Convegno è stato dedicato alla memoria di Angela Donati e si è svolto con il patrocinio dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine (AIEGL), che ha inviato un messaggio di saluto della Presidente Silvia Orlandi. Oltre che dall'Università degli Studi di Sassari e dalla Fondazione di Sardegna, è stato concesso un contributo dal Ministero per gli Affari Esteri e la Cooperazione Internazionale, dall'Istituto Italiano di Cultura di Tunisi, dall'Ente Regionale per il Diritto allo Studio di Sassari.





SABINE LEFEBVRE

## LA LEGIO III AUGUSTA DANS LA LUTTE POUR LE POUVOIR IMPÉRIAL EN 238

### ■ Résumé

Seule légion sise en Afrique, la III<sup>e</sup> légion Auguste a vu son histoire marquée par l'épisode de la révolte de 238 à Thysdrus, suivie de l'insurrection des Gordiens, qui a conduit à sa dissolution. Elle a été reconstituée en 253. Deux temps peuvent être envisagés pour évoquer son implication au processus d'*abolitio memoriae*.

*Mots clés* : Legio III Augusta ; *abolitio memoriae* ; épigraphie.

### ■ Abstract

Only located legion in Africa, the *legio III Augusta* saw its history marked by the revolt of 238 in Thysdrus, followed by the uprising of the Gordian, which drove to its dissolution. It was reconstituted in 253. Two times can be envisaged to evoke its implication in the process of *abolitio memoriae*.

*Keywords*: Legio III Augusta ; *abolitio memoriae* ; epigraphy.

S'intéresser à la III<sup>e</sup> légion Auguste, après la synthèse proposée par Y. Le Bohec (1) en 1989 peut surprendre, mais la réflexion que je propose concerne le rôle joué par la légion dans le cadre de la pratique de l'*abolitio memoriae* et de sa manifestation épigraphique, le martelage. Très rares en effet furent les légions (2) ou corps de troupe ayant subi une condamnation de la mémoire se traduisant par un martelage visible. Il ne s'agit ici évidemment pas de proposer un inventaire complet des documents, fort nombreux : j'ai choisi d'évoquer quelques dossiers permettant d'aborder des problématiques que le groupe de travail portant sur les *Victimes de l'abolitio memoriae* (VAM) (3) a pu mettre en évidence, comme la transmission des ordres venus de Rome,

---

(1) Y. LE BOHEC, *La Troisième légion Auguste*, Paris 1989. Je remercie Y. Le Bohec pour les échanges ayant eu lieu lors des discussions ayant suivi la première présentation de ce dossier, à l'Université de Lille, dans le cadre du séminaire de Christine Hoët-van Cawvenberghe et Jean-Marc Doyen, le 14 décembre 2017. Mes remerciements vont aussi à Christine Hoët-van Cawvenberghe pour sa relecture attentive.

(2) On peut mentionner la III<sup>e</sup> légion *Gallica*.

(3) Né en 2002, ce groupe de travail est animé par Stéphane Benoist et Christine Hoët-van

leur application locale et donc le rôle du gouverneur, relai entre le centre du pouvoir et les cités, comme aussi la spatialisation du martelage au sein de l'espace public.

Il est inutile ici de revenir sur l'histoire de la légion, bien connue (4) ; c'est son rôle comme auteur, acteur et victime de l'*abolitio memoriae* que je vais évoquer en deux temps. Après avoir rappelé l'*abolitio memoriae* de Maximin et la dissolution de la légion en 238, je reviendrai sur sa réhabilitation.

### ABOLITIO MEMORIAE ET LEGIO III<sup>A</sup> AUGUSTA

#### *La condamnation de Maximin et le rôle de la III<sup>e</sup> légion Auguste*

Lors de la révolte qui éclate à Thysdrus en Proconsulaire, les habitants de l'Afrique proconsulaire, tout au moins une partie d'entre eux, se rallient au gouverneur de la province M. Antonius Gordianus Sempronius Romanus, arrivé au cours de l'été 237. Ils rejettent la tutelle de Maximin au début de janvier 238, et proclament le sénateur *Augustus* sous le nom de Gordien I<sup>er</sup>, entre le 15 et le 20 janvier 238 (5). Son fils Gordien II est immédiatement associé au trône (6).

Si les provinces orientales semblent plutôt favorables à Gordien I<sup>er</sup>, l'Occident semble plus proche de Maximin, en particulier la province de Numidie où se trouve la III<sup>e</sup> légion Auguste, commandée à cette date par le légat Capelianus (7). Ce partisan de Maximin est un homme de terrain, et visiblement très hostile à Gordien I<sup>er</sup> qui fort logiquement souhaite le destituer et le remplacer par un homme de son camp. Sans attendre les consignes – il ne faut pas oublier les délais dus aux distances –, Capelianus s'oppose à Gordien I<sup>er</sup> et à son fils Gordien II, en marchant sur Carthage. Très rapidement, la petite zone ralliée à Gordien I<sup>er</sup> est reprise en main par Capelianus qui met fin

---

Cawvenberghe (Lille/Halma), Anne Daguët-Gagey (Arras/Crehs) et Sabine Lefebvre (Dijon/ARTEHIS). La bibliographie est accessible via le site : <https://vam-abolitio.univ-lille3.fr>, site qui donne accès à la partie finalisée de la base de données VAM, en cours d'enrichissement.

(4) LE BOHEC, *La Troisième cit. ; L'armée romaine d'Afrique et la III<sup>e</sup> légion Auguste, Actes de la table ronde organisée le 12 et 13 septembre 1989 à Lourmarin*, « AntAfr », 27 (1991) ; Y. LE BOHEC, *Legio III Augusta*, dans Y. LE BOHEC (dir.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire, Actes du Congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Lyon 2000, pp. 373-381 ; et pour les auxiliaires, Y. LE BOHEC, *Les unités auxiliaires de l'armée romaine en Afrique proconsulaire et Numidie sous le Haut-Empire*, Marseille-Paris 1989 ; Y. LE BOHEC, *La recherche récente sur l'armée romaine d'Afrique (1977-1989)*, « AntAfr », 27 (1991), pp. 21-31. Sur des aspects plus précis, cf. récemment E. ROCCA, *Le rôle de la III<sup>e</sup> légion Auguste dans l'aménagement de la colonie d'Ammaedara (Haidra)*, « L'Africa romana », 19 (2012), pp. 565-580 ; A. HILALI, *Armée et religion dans le monde romain : la Legio tertia Augusta en Afrique*, Paris 2016.

(5) Hérodien, VII, 4-6 ; 9 ; HA, *Maximini Duo*, XIV, 2. Cf. P. W. TOWNSEND, *The Revolution of A.D. 238 : the leaders and their aims*, « Yale Classical Studies », 14 (1955), pp. 49-105 ; X. LOROT, *Les premières années de la grande crise du III<sup>e</sup> siècle : de l'événement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244)*, « ANRW », II, 2 (1975), pp. 657-787 ; D. WASSON, *Gordian Emperors*, « Ancient History Encyclopedia », 2013 [[https://www.ancient.eu/Gordian\\_Emperors/](https://www.ancient.eu/Gordian_Emperors/), consulté le 18 juillet 2019].

(6) D. KIENAST, W. ECK et M. HEIL, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt 2017 (3<sup>e</sup> éd.), pp. 180-181 pour Gordien I<sup>er</sup>, p. 182 pour Gordien II.

(7) PIR<sup>2</sup>, C, 404.

à la tentative des Gordiens père et fils, fin janvier 238 : Gordien II est tué au combat et Gordien I<sup>er</sup> se suicide après trois semaines seulement de règne.

Un document de Ruspina témoigne de cette courte période et permet d'évoquer un des moments de cette crise. Il s'agit d'un milliaire mentionnant le nom de Maximin (8), daté de 237 et gravé sur ses deux faces. La face A, la plus ancienne, comprend la titulature classique de Maximin qui a été martelée de façon profonde et très marquée. La face B est légèrement plus récente ; son texte est quasi identique à celui de la face A, ce qui a permis de reconstituer cette dernière, et semble avoir été gravé après le martelage de la face A (9).

Comment expliquer le martelage et la réécriture ? Le martelage de la face A doit avoir été réalisé durant le mois de janvier 238, alors que les Gordiens tiennent encore la province d'Afrique. La profondeur du martelage serait une marque de la haine vouée au mauvais prince. De fait Ruspina est sur la route entre Thysdrus et Carthage ; lors de la remontée vers la capitale, la vindicte de Gordien I<sup>er</sup> et de ses partisans a dû s'exercer contre Maximin, sans qu'une décision officielle d'*abolitio memoriae* ait été votée (10). Quant à la seconde face, elle s'expliquerait par la reprise en main de la région par Capelianus, qui aurait réhabilité Maximin, le prince auquel il était fidèle, en gravant à l'identique, mais sur l'autre face, le texte des milliaires martelés lors de la crise gordienne. Cela lui aurait permis en quelque sorte de nier le règne éclair des deux Gordiens. Capelianus «semble bien avoir réussi à se maintenir jusque dans les premiers mois du règne de Gordien III» (11), c'est-à-dire au printemps 238. La mort de Maximin a sans doute conduit à la fin de sa mission, sous quelque forme que ce soit : il n'avait plus la délégation d'autorité du prince.

Mais il semble que la vindicte de Gordien I<sup>er</sup>, compte tenu du temps court de règne n'a pas entraîné une éradication totale du nom de Maximin dans la province de Proconsulaire. En effet, subsistent des inscriptions qui semblent ne pas avoir été martelées, ni en janvier 238, ni après l'*abolitio* officielle de Maximin, comme des mil-

(8) N. KALLALA, *Borne milliaire inédite de Monastir (Ruspina)*, « L'Africa romana », 14-3 (2002), pp. 1701-1714 (AEP 2002, 1663) Ruspina : Face A : [[Imp(erator) Caes(ar) C(aius) Iul(ius) Verus]] / [[Maximinus Pius Felix]] / [[Aug(ustus) Ger(manicus) Max(imus) Sarm(aticus) Max(imus)]] / [[Dac(icus) Max(imus) Pontifex Max(imus) Tri]]/[[[b(unicia) pot(estate) III] Imp(erator) V [et]]] / [[C(aius) Iul(ius) Verus Max(imus)]] / [[nobilissimus Caes(ar) prince]ps]] / [[iuventis ...]] / [...].

Face B : Imp(erator) Caes(ar) C(aius) Iul(ius) Verus / Maximinus P[ri]vs F[elix] Aug(ustus) / Germ(anicus) Max(imus) Sarm(aticus) Max(imus) Dac(icus) Max(imus) Pont(ifex) / Max(imus) Trib(unicia) Pot(estate) I[II]I Imp(erator) V et / [C(aius) Iul(ius) Verus Maximus No/bilissimus Caes(ar) Princeps / Iuventu[ti]s] G[er]m(amicus) [max(imus) Sarm(aticus)] / Max(imus) Dac(icus) Max(imus) [pontes vetus]/tate dilap[sos et iter lon]/ga[incuria praeruptum] / r[estituerunt et pro sua] / [infatigabili providen]/[tia pervium commeanti]/[bus redderunt ...] / [...].

(9) S. LEFEBVRE, *Damnatio memoriae et martelage : réflexions méthodologiques sur le processus de disparition des damnati*, in *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques*, Lille, novembre 2001, J. Desmulliez et C. Hoët-van Cauwenberghe (éds), Lille 2005, pp. 231-244.

(10) Selon Nabil Kallala, plusieurs autres cas pourraient ainsi être expliqués en Afrique proconsulaire ; il faudrait les cartographier afin de confirmer mon hypothèse.

(11) LORIOT, *Les premières années cit.*, p. 714.

liaires (12) et des ouvrages d'art viaires (13), alors que dans d'autres, les noms et titres du père et du fils sont martelés (14). L'application des décisions prises à Carthage par Gordien I<sup>er</sup> puis à Rome par Gordien III et le Sénat a donc été très variable.

Après moult péripéties en Italie et à Rome, Maximin disparaît de la scène politique et Gordien III, petit-fils et neveu des Africains, est choisi comme empereur par le Sénat. Dès janvier 238, il avait été associé au trône comme César (15), puis en mai-juin 238 il devient Auguste. Maximin est désigné comme *hostis publicus* à la mi-janvier 238 par le Sénat et son *abolitio memoriae* est décrétée à la mi-avril 238.

Un peu plus tard, la condamnation officielle de la mémoire de Maximin a pu entraîner la disparition du surnom *Maximiniana* qui avait été donné à la III<sup>e</sup> légion Auguste. On constate ainsi que le martelage du nom de Maximin et celui du surnom de la légion ont été fait de façon contemporaine, comme on le voit à Lambèse (16). Mais dans certains cas, LEG III n'est pas martelé ; seul le surnom donné par Maximin et rappelant ce prince a été rasuré. Compte tenu du lieu de provenance du document, il convient de dater le martelage de la période postérieure à l'élimination définitive de Maximin, au printemps 238. Auparavant, durant le mois de janvier, il aurait été impossible aux Gordiens d'imposer le martelage aux habitants de Lambèse, et on peut douter du zèle personnel de M. Aurelius Sabinus (17), préfet de la légion sous le règne de Maximin dans cette affaire : on voit mal cet officier choisir d'effacer le nom du prince dans une ville où la fidélité à Maximin était plus que manifeste.

### *La légion victime d'une condamnation de la mémoire*

Mais bien entendu, la III<sup>e</sup> légion Auguste a aussi souffert de la punition d'effacement voulue par Gordien III dès son arrivée sur le trône. L'application semble avoir très rigoureuse et effectuée de façon générale sur un mode assez, voire très soigneux. Il faut cependant noter quelques oublis, comme à Castellum Dimmidi (18). Un docu-

(12) J. TOUTAIN, *Nouveaux milliaires de la route de Capsa à Tacapes, découverts par le capitaine Donau*, « Mémoires de la société nationale des antiquaires de France », 64 (1903), pp. 152-230, en part. p. 179, n° 28 (*AEp* 1905, 179) Capsa. Le texte est abîmé, mais l'inventeur ne signale pas de martelage, et les zones abîmées ne correspondent pas aux éléments de la titulature habituellement martelés.

(13) Ici un pont, sur la voie de Théveste à Thélepte : J. MARTIN, *Une borne milliaire de Maximin*, « Bull. Arch. Alg. », 6 (1975-1976), pp. 167-168 avec photographie (*AEp* 1980, 951) Berzegam.

(14) Comme par exemple un milliaire de la *uia Hadrumetina*: M. GRIRA, *Deux nouvelles bornes milliaires de la région de Sbiba (Sufes) en Tunisie*, in *L'Afrique du Nord antique et médiévale. VIII<sup>e</sup> colloque International sur l'Histoire et l'Archéologie de l'Afrique du Nord, Tabarka, 8-13 mai 2000*, M. Khanoussi (éd.), Tunis 2003, pp. 433-446 (*AEp* 2003, 1972) Sufes.

(15) KIENAST, ECK et HEIL, *Römische Kaisertabelle* cit., p. 187.

(16) *CIL* VIII, 2675 (*ILS* 4194) Lambaesis (Numidie) : *Deo Sol(i) In/uito Mi/thrae, / M(arcus) Aurel(ius) / M(arci) f(ilius) Sergi/a Carnu/nto Sabi/nus, prae/fect(us) leg(ionis) / III Aug(ustae) P(iae) V(indicis) / [[Maximi]]/[Iniana]*, *u(otum) s(oluit) l(ibens) a(nimo)*.

(17) *CIL* VIII, 2675 (*ILS* 4194) Lambaesis (Numidie). Cf. LE BOHEC, *La Troisième* cit., p. 134.

(18) Y. LE BOHEC, *Dimmidi (Demmed-Castellum)*, dans « *L'encyclopédie berbère* », 15, *Daphnitae - Djado*, G. Camps (dir), pp. 2345-2348 [En ligne], mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 13 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2261>.

ment (19) en provenant est précieux car il pourrait préciser la date de la dissolution et de la condamnation de la légion, postérieure à celle du prince : aux lignes 1 et 2 visibles, on constate le martelage du nom du fils de Maximin, C. Iulius Verus Maximianus, du début de son titre, le « NO » de *nobilissimus* et aux lignes 5 et 6 conservées, du surnom *Maximiniana* de la légion martelé lui aussi. Mais le nom de la légion n'est pas martelé : figure bien sur la pierre LEG III AVG.

Comment expliquer cet oubli ? Trois hypothèses peuvent être formulées : d'abord un oubli du lapicide, qui a mis l'accent sur l'*abolitio memoriae* du prince ; ou une plus faible application de la décision concernant la légion à Castellum Dimmidi ; enfin, un décalage dans le temps entre la condamnation du prince et celle de la légion. Je ne m'attarde pas sur la première hypothèse, pour lequel nous avons des exemples pour d'autres dossiers : un oubli n'est jamais impossible. Pour la deuxième hypothèse, cela est envisageable. Mais la troisième proposition me semble plus logique. Nous disposons de 14 textes mentionnant la légion à Castellum Dimmidi. Dans plusieurs, le nom de la légion a été restitué, il est donc difficile de savoir s'il était martelé ou non (20) ; dans une inscription (21), la mention de la III<sup>e</sup> légion Auguste a été restituée aux deux endroits où elle figure. Difficile donc de savoir si le nom a vraiment été martelé ou pas.

Cet « oubli » peut-être expliqué par un décalage dans le temps entre la condamnation du prince et celle de la légion : le camp de Castellum Dimmidi a été abandonné dès le début du règne de Gordien III (22), et sans doute avant la condamnation et la dissolution de la III<sup>e</sup> légion Auguste (23). Il est alors compréhensible que le nom de la

(19) *AEP* 1940, 153 = 1948, 210 = 1949, 13 = *CastDim*, 4 Castellum Dimmidi (Numidie) : *I(oui) O(ptimo) M(aximo), / [pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) C(ai) Iuli] / Veri Maximini Sanctissimi] / Imp(eratoris) et [[C(ai) [I]uli Veri Ma]]/[ximi, no]]bilissimi / Caes(aris) Augg(ustorum), totiusq(ue) d(omi) d(iuinae) / [[e]o[r]]um, ar[a]m Cere(r)i, ue/xil(latio) leg(ionis) III Aug(ustae) P(iae) V(indicis) [[Maxi]]/ [[minianae]] praetend(ens) / castel(lo) Dimm(idi), deuota / numini maies/tatiq(ue) eorum, / sub cura M(arci) An(toni) Aquilae, (centurionis) le[g(ionis)] / eius[dem] c[on]s[er]uat[ur] / V N(onas) [Maia]s s[culpsit] / et scri[psit].*

(20) *CIL* VIII, 8796 = 18021 = *CastDim.*, 14 Castellum Dimmidi (Numidie) : *[Imp(eratori) Caes(ari) L(ucio) Septimio Seuero Pio Pertinaci Aug(usto), pont(ifici) max(imo), trib(unicia) pot(estate) VI, imp(eratori) XI, co(n)s(uli) II], / proc(onsuli), patri pa(tri)ae, et Imp(eratori) M(arco) Aurelio Antonino Aug(usto) Imp(eratoris) L(uci) Septimi Seueri] / P(ii) Pert(ici) E(nacis) Aug(usti) filio, et Septim(io) Getae Caes(ari) Imp(eratoris) L(uci) Septimi Seueri] / P(ii) Pert(ici) E(nacis) Aug(usti) filio et Imp(eratoris) Caes(ari) M(arci) [Aureli] Antonini Aug(usti) fratri, et Iuliae Aug(ustae) matri Augg(ustorum)], / Q(uintus) Anicius Faustus leg(at)us Augg(ustorum) pr(o) p[ro]p[ro]r(a)etore leg(ionis) III Aug(ustae) P(iae) V(indicis) f(ecit) per uexillationem leg(ionis) III Aug(ustae) P(iae) V(indicis) / et uexillationem leg(ionis) III [[Gal(l)icae]] praetend(entes) [cast(ello) Dimmidi et alam primam Pannoniorum, curante] / Fl(auio) Super(o) praef(ecto) eq(uitum) al(ae) I Pan(noniorum) Satur(nino) et Gallo co(n)s(ulibus)].*

(21) *AEP* 1939, 215 = 1940, 143 = 1948, 217 = *CastDim.*, 15 Castellum Dimmidi (Numidie) : *[Pro salute Imp(eratoris) Caes(ari) L(uci) Septimi Aug(usti) et Imp(eratoris) Caes(ari) M(arci) Aureli] Antonini et / [P(ubli) Septimi] Getae ... Q(uinti) Anici Fausti leg(ati) Aug(usti) p[ro]p[ro]r(a)etore, c(larissimi) u(iri), praepo[siti] uexillationum Vlp[er]ius Vindex et Cusonius Iulianus, (centuriones) leg(ionum) / [III Aug(ustae) et III Gal(l)icae per milites leg(ionum) III] [[Gal(l)icae]] et III / [Aug(ustae) P(iae) V(indicis) ... Saturnino et Gal]lo co(n)s(ulibus).*

(22) G. C. PICARD *Castellum Dimmidi*, Alger-Paris, 1948 ; pour les comptes-rendus, cf. H.-G. PFLAUM, *Castellum Dimmidi*, *CR de G. Charles-Picard, Castellum Dimmidi*, 1948, « JS » (1949), pp. 55-62 (= *Scripta varia I. Afrique romaine*, Paris 1978, pp. 1-8) ; R. THOUVENOT, *CR de G. Charles-Picard, Castellum Dimmidi*, « Hesperis », 36 (1949), pp. 249-251 ; LE BOHEC, *Dimmidi* cit.

(23) Y. Le Bohec propose que les sympathies des troupes y aient balancé entre Maximin et les Gordiens ; cf. Y. LE BOHEC, *Dimmidi (Demmed-Castellum)*, dans G. Camps (dir) « *L'encyclopédie berbère* »,



légion n'ait pas été martelé à Castellum Dimmidi, les troupes romaines n'y cantonnant plus. Une autre inscription, dédicace à Jupiter *Conseruator*, renforce cette hypothèse ; le nom de la légion est très clairement indiqué et n'a pas été martelé (24).

Une fois la légion dissoute, les inscriptions la mentionnant ont dû être recherchées par les autorités locales afin que son nom, tout au moins son numéro, soit martelé : il fallait suivre les ordres venus de Rome. Un document funéraire de Théveste (Tebessa), découvert dans une nécropole, *in situ* (25) en témoigne. Le texte est précoce, du I<sup>er</sup> siècle (26), et est antérieur au transfert de la légion de Théveste à Lambaesis. La lecture de J. Gascoü, éditeur du texte (27) est très précise en ce qui concerne la ligne 3 et l'érasure (28) : « un martelage très net a fait entièrement disparaître les lettres LEG III... son nom a souvent été regravé, ce qui n'est pas le cas ici (29) ». Nous avons donc là une manifestation de la traque des mentions dans les anciens camps de la légion, comme Théveste, pour des textes anciens – il est à placer à la fin du I<sup>er</sup> – début du II<sup>e</sup> siècle-, et dans un contexte ici privé.

Ces exemples ont été pris en Afrique, principalement en Numidie mais aussi en Proconsulaire. Dans ces deux provinces, le martelage du nom de la légion en 238 apparaît comme une nécessité, de part sa participation à la mort des deux premiers Gordiens.

Un rapide sondage dans les autres provinces montre que les très rares textes mentionnant la III<sup>e</sup> légion Auguste n'ont pas été touchés. Cela s'explique par le fait que la plupart sont des hommages à des sénateurs ayant commandé la légion. Il aurait fallu mener une traque considérable en suivant la carrière de ces hommes pour essayer de retrouver les textes. De plus, qu'est-ce que le martelage de LEG III dans un texte pouvait évoquer pour un Éphésien ? Un Trévire ? Rien sans doute. L'épisode des Gordien I et II a été si bref qu'il a du passer quasi inaperçu à la plupart des provinciaux. La décision de punir la légion ne pouvait avoir d'impact en servant de leçon qu'aux provinciaux concernés, les habitants de Numidie et de Proconsulaire. La décision d'appliquer l'*abolitio memoriae* a donc du être limitée aux provinces concernées. Ce ciblage apparaît dans le senatus-consulte contre Pison, qui stipule que le texte devra être affiché dans les villes les plus célèbres et dans les camps d'hivernage (30). En

15, *Daphnitae - Djado*, pp. 2345-2348 [En ligne], mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 13 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2261>.

(24) *CIL VIII*, 8797b (*AEP* 1940, 141 ; 1948, 215) = *CastDim.*, 13 = *LBIRNA*, 329 Castellum Dimmidi. Le nom de la légion figure ici à deux reprises, dans un texte daté des premières années du règne de Septime Sévère.

(25) *AEP* 1969/70, 662 Théveste (Proconsulaire) : *L(ucius) Iulius L(uci) f(ilius) Qui(rina) Taruil/lus Auarici, mil(es) / [[leg(ionis) III]] Aug(ustae) (centuria) / Anchisae, uix(it) / ann(os) XXV mil(itauit) / an(nos) V, / b(ic) s(itus) e(st)*.

(26) J. GASCOU, *Inscriptions de Tebessa*, « MEFRA » 81/2 (1969), pp. 537-599, en part. p. 538.

(27) GASCOU, *Inscriptions cit.*, pp. 537-544.

(28) Pour Y. Le Bohec, elle n'a pas été martelée : LE BOHEC, *La Troisième cit.*, p. 55 ; pourtant p. 158, note 98 il recopie l'inscription avec les double crochets encadrant *legio*.

(29) GASCOU, *Inscriptions cit.*, p. 539.

(30) *SCPP*, 170-171: *urbs celeberrima eiusque in urbis ipsius celeberrimus locus ; 170-172 : {hic} in cuiusque provinciae celeberrima{e} urbe eiusque i<n> urbis ipsius celeberrimo loco in aere incisum figeretur, itemq(ue) hoc s(enatus) c(onsultum) in hibernis cuiusq(ue) legionis at signa figeretur*.

Afrique, globalement le martelage a été assez bien appliqué dans les espaces publics ; mais quelques inscriptions ont été oubliées.

### *Des oublis réels ?*

Quelques rares textes n'auraient pas été touchés ayant échappé « à la rage destructrice » évoquée par Y. Le Bohec (31). Dans plusieurs inscriptions, le nom de la légion n'a donc pas été martelé, c'est le cas d'une inscription funéraire (32) de Verecunda du II<sup>e</sup> p.C.



Fig. 1. *CIL VIII*, 4240 (p. 1769) (*ILS 2387*) Verecunda, Numidie (photographie de l'auteur, 2007).

La provenance est intéressante car la proximité du camp pourrait induire un martelage rigoureux des textes. On voit très clairement que la pierre n'a pas été touchée. Cela n'est pas étonnant pour un document de nature funéraire, placée sans doute dans

(31) LE BOHEC, *La Troisième* cit. p. 55.

(32) *CIL VIII*, 4240 (p. 1769) (*ILS 2387*) Verecunda (Numidie) : *D(is) M(anibus)*, / *C(aio) Florio* / *C(ai) fil(i)o) Hono(rato, mil(i)ti) / leg(ionis) III Aug(ustae)*, / *exacto / at praet(orium)*, / *uix(it) ann(os) / XXII*, / *Florius / Mauricus*, / *filio / dulcissi(mo) fecit*.



la nécropole de la ville. Aussi, le texte a pu échapper à l'autorité municipale chargée de l'application de l'*abolitio memoriae*.

### LA RÉHABILITATION DE LA LÉGION EN 253

Les difficultés locales ont joué un rôle dans la reconstitution de la légion par Valérien en 253, lors de son arrivée sur le trône. Le prince lui octroie alors de nouveaux surnoms, *Valeriana Galliena Valeriana*, du nom de Valérien, son fils Gallien et son petit-fils Valérien.

On constate que de nombreuses inscriptions ont été réinscrites avec le nom de la III<sup>e</sup> légion, ce qui semble montrer que la mesure impériale a été extrêmement appréciée en Numidie.

#### *La réinscription du nom de la légion*

Un exemple est particulièrement notable, celui d'une inscription en remploi, insérée dans les murs d'une ferme entre Khenchela et Timgad, sur la partie urbaine de la cité de Verecunda (33). Le texte mentionne l'empereur Antonin le Pieux, qui a confié une responsabilité au légat de la légion D. Fonteius Frontinianus en 160-162. Dans un premier temps, en 238, le texte a été martelé, puis il a été très soigneusement réinscrit. Il faut noter le soin avec lequel cela a été fait : le graveur a essayé au maximum de reproduire les lettres qui se trouvaient sur la pierre, afin de ne pas trop choquer à la lecture. Un tel document devait se trouver dans un espace public de la ville. Mais durant une quinzaine d'année, il est resté affiché avec la marque du martelage, un creusement assez conséquent que l'on voit encore mieux lorsque l'on regarde la pierre de profil.

#### *La transcription dans l'espace public*

Cette réécriture, dans des espaces laissés vides par le martelage de 238, permet d'aborder une des thématiques que nous avons envisagé dans le cadre du programme de recherche, la place du martelage dans l'espace public (34). Si les inscriptions ont pu

(33) CIL VIII, 4203 Verecunda : *Imp(erator) Caes(ar) T(itus) Ael(ius) Hadrianus Antoninus / Aug(ustus), Pius, divi Hadriani fil(ius), divi Traiani / Parthici nepos, divi Neruae pronepos, / pont(ifex) max(imus), trib(unicia) pot(estate) XXIII, imp(erator) II, co(n)s(ul) IIII, p(ater) p(atriciae), / per «[[leg(ionem) III Aug(ustam)]]» D(ecimo) Fonteio Frontiniano, / leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) dedicante.*

(34) S. LEFEBVRE, *Le forum de Cuicul : un exemple de la gestion de la mémoire collective*, « L'Africa romana », 16 (2004), pp. 2125-2140 ; S. LEFEBVRE, *La mémoire des damnati impériaux dans les espaces publics à l'époque sévérienne : l'exemple de Lepcis Magna*, « Karthago », 38, 2008/2013, pp. 29-78 ; S. LEFEBVRE, *Réception du pouvoir impérial en Lusitanie de Dioclétien à la fin de la dynastie constantinienne*, in *A Lusitânia Romana - Entre Romanos e Bárbaros, VIII Mesa-redonda Internacional à Mangalde*, J. d'Encarnação, M. Conceição Lopes et P. C. Carvalho (coord.), Coimbra-Mangalde 2016, pp. 223-279.



Fig. 2. L'inscription *CIL VIII, 4203* Verecunda (photographie de l'auteur 2007).



Fig. 3. L'inscription *CIL VIII, 2354* Thamugadi (photographie de l'auteur 2007).

être regravées, c'est qu'elles étaient restées en place dans les *loci publici* en particulier. Les vides laissés par le martelage étaient donc bien visibles. La volonté de laisser les inscriptions en place peut être liée à la nature du document : un hommage rendu à un prince apprécié, même si le nom de la légion y figure, est plus difficilement déplaçable et donc déplacé.

Mais aussi, le maintien de textes corrigés à la suite de l'*abolitio memoriae* est une façon de marquer les esprits en rappelant le crime commis par la légion, en particulier dans une région où son rôle, son poids économique et social, étaient indéniables. On peut évoquer en particulier le forum de Thamugadi (35). À l'ouest se trouve le temple, dont le podium sert en façade de tribune aux harangues. Sur ce podium se trouvent deux bases hexagonales identiques placées en souvenir de la Victoire parthique de Trajan, le fondateur de la colonie par un centurion de la III<sup>e</sup> légion Auguste, M. Annius. Les deux textes dominent le forum et étaient donc visibles par tous. Lors de la condamnation de la légion, un soin particulier a été apporté au martelage. Il ne pouvait en effet être question, dans une colonie de Trajan, d'éliminer ces textes offerts par voie testamentaire, rappelant une victoire du fondateur de la colonie. Le travail est soigné mais très profond comme en témoigne une vue rapprochée. Le nom de la légion a été englobé dans un rectangle qui n'incluait pas le AVG de *Augusta*. Puis, lors du rétablissement de la légion, son nom a été regravé, avec toujours autant de soin.

Maintenir les inscriptions martelées dans un espace public apparaît donc comme une pratique usuelle, avec toute sa complexité et ses paradoxes. La réécriture est aussi une pratique connue où les jeux d'influence et de pouvoir s'offrent à nous : le meilleur exemple est celui de l'arc de Septime Sévère sur le forum romain (36) !

### Conclusion

À travers ces quelques dossiers, c'est toute une réflexion sur les modalités d'application des décisions prises au centre du pouvoir, par le prince et/ou le Sénat auquel nous conduit la documentation. Ainsi, établir une cartographie des inscriptions martelées de la III<sup>e</sup> légion Auguste – et en parallèle celle des inscriptions réécrites – permettrait de voir la spatialisation du phénomène, en fonction de la proximité des camps, des centres administratifs ... Établir aussi une typologie des documents martelés/réécrits serait utile : documents funéraires, publics, milliaires .... Envisager la sociologie des dédicataires et des dédicants des inscriptions martelées permettrait aussi de savoir si ce sont les inscriptions de dédicataires soldats ou officiers ..., ou celles où les soldats de la légion sont dédicants qui sont le plus touchés. Il conviendrait alors de voir aussi celles où le nom de la légion n'a pas été martelé pour pouvoir faire des comparaisons. Envisager enfin l'ancienneté des documents touchés ou au contraire leur contemporanéité avec la crise de 238 serait utile ... Au-delà de l'analyse ponctuelle, nécessaire, de

(35) G. ZIMMER, *Locus datus decreto decurionum. Zur Statuenaufstellung zweier Forumslagen im römischen Afrika*, Munich 1989.

(36) CIL VI, 1033 = 31230 = 36881 (ILS 425) Rome.

la réflexion menée sur chaque document, les résultats acquis sont à mettre en relation avec les conditions de gestion de l'Empire, les rapports entre centre et périphérie. Ce sont bien l'expression et la réception du pouvoir impérial qui sont ici au cœur de cette étude.